

DÉLIBÉRATION N°6 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX BUDGETS ANNEXES POUR 2023

L'activité du CCAS de Dunkerque est structuré au travers de 7 budgets : 1 budget principal et 6 budgets annexes correspondant aux 6 structures gérées par celui-ci (l'EHPAD Van Eeghem, la Maison Maria Schepman, la Maison des Dunes, la résidence autonomie Louis Matthys, l'espace Bel Air et le CLIC relais Autonomie du Littoral).

Les budgets annexes sont nécessaires en raison de leurs particularités comptables (M22, gestion en EPRD, SPIC...)

Certains d'entre eux peuvent bénéficier d'une subvention du budget principal pour assurer leur financement.

Jusqu'en 2018, ce versement se faisait sans délibération. Désormais et conformément aux stipulations du décret 2016-33 du 20/01/2016 relatif aux pièces justificatives, une délibération du Conseil d'administration est nécessaire pour le versement desdites subventions.

Les mouvements financiers entre le budget principal et les budgets annexes sont relatifs à 5 éléments :

1. Besoin de financement prévisionnel
2. Financement des mesures salariales liées aux heures de dimanche et jours fériés
3. Financement du complément de traitement indiciaire (CTI)
4. Personnels mis à disposition ou valorisés
5. Reversement des recettes ASP insertion

Il y a donc lieu de prévoir un montant maximum de subventions de fonctionnement à titre prévisionnel pour 2023 :

1. Besoin de financement prévisionnel

FINANCEMENT DEFICIT + CLIC		
	RECETTE	DEPENSES
Maison des Dunes	40 285,00	
Bel Air		
CLIC	50 000,00	
Marie Schepman		
Matthys	22 560,00	
Van Eeghem	139 575,00	
Principal	50 000,00	252 420,00

2. Financement des mesures salariales liées aux heures de dimanche et jours fériés

FINANCEMENT RIFSEEP prev 2023		
	RECETTE	DEPENSES
Maison des Dunes	24 800,00	
Bel Air		
CLIC		
Marie Schepman	17 360,00	
Matthys	6 200,00	
Van Eeghem	59 520,00	
Principal		107 880,00

3. Financement du complément de traitement indiciaire (CTI)

FINANCEMENT CTI et RIF3	
	RECETTE
Maison des Dunes	1 490,00
Bel Air	500,00
CLIC	2 850,00
Marie Schepman	
Matthys	
Van Eeghem	2 975,00

4. Personnels mis à disposition ou valorisés

PERSONNEL MIS A DISPO OU VALORISE		
	RECETTE	DEPENSES
Maison des Dunes HB		42 615,50
Maison des Dunes Soins		27 033,69
Bel Air	36 770,00	29 690,00
CLIC		49 389,67
Marie Schepman	43 000,00	
Matthys		36 907,80
Van Eeghem HB	100 484,82	100 484,82
Van Eeghem HB		28 638,48
Van Eeghem Soins	27 033,69	
Principal		100 484,82
Principal	144 625,95	16 994,62

5. Reversement des recettes ASP insertion

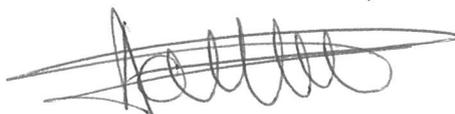
ASP		
	RECETTE	DEPENSES
Maison des Dunes	90 000,00	
Bel Air		
CLIC		
Marie Schepman	120 000,00	
Matthys	45 000,00	
Van Eeghem	185 000,00	
Principal		440 000,00

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver les montants de subventions de fonctionnement pour l'année 2023 présentés ci-dessus.

Le versement s'effectuera en fin d'année en fonction du besoin réel

ADOPTÉ

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire-Président,
La Vice-Présidente,



Leïla NAIDJI

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Convoqué le 24 mars 2023 pour la séance du 30 mars 2023 à 17h30

La séance est présidée par Madame Leïla NAÏDJI, Vice-Présidente du CCAS de Dunkerque.

► **ONT PARTICIPÉ :**

▪ **En présentiel**

Madame Leïla NAÏDJI - Vice-Présidente
Madame Catherine DELESALLE – Administratrice
Monsieur Yohann DUVAL - Administrateur
Madame Jocelyne FEVER - Administratrice
Monsieur Jossieran FLOCH - Administrateur
Madame Laurence HUMILIÈRE – Administratrice
Madame Élisabeth LONGUET - Administratrice
Madame Laurence OLIVIER – Administratrice
Madame Michèle PEPIN - Administratrice

▪ **En vision conférence**

Madame Harmonie HARS-GOUTEAU - Administratrice

► **ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR**

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

- Madame Joëlle CROCKEY à Madame Leïla NAÏDJI

Séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dunkerque en date du 30 mars 2023

DÉLIBÉRATION N°6 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX BUDGETS ANNEXES POUR 2023

L'activité du CCAS de Dunkerque est structurée au travers de 7 budgets : 1 budget principal et 6 budgets annexes correspondant aux 6 structures gérées par celui-ci (l'EHPAD Van Eeghem, la Maison Maria Schepman, la Maison des Dunes, la résidence autonomie Louis Matthys, l'espace Bel Air et le CLIC relais Autonomie du Littoral).

Les budgets annexes sont nécessaires en raison de leurs particularités comptables (M22, gestion en EPRD, SPIC...)

Certains d'entre eux peuvent bénéficier d'une subvention du budget principal pour assurer leur financement.

Jusqu'en 2018, ce versement se faisait sans délibération. Désormais et conformément aux stipulations du décret 2016-33 du 20/01/2016 relatif aux pièces justificatives, une délibération du Conseil d'administration est nécessaire pour le versement desdites subventions.

Les mouvements financiers entre le budget principal et les budgets annexes sont relatifs à 5 éléments :

1. Besoin de financement prévisionnel
2. Financement des mesures salariales liées aux heures de dimanche et jours fériés
3. Financement du complément de traitement indiciaire (CTI)
4. Personnels mis à disposition ou valorisés
5. Reversement des recettes ASP insertion

Il y a donc lieu de prévoir un montant maximum de subventions de fonctionnement à titre prévisionnel pour 2023 :

1. Besoin de financement prévisionnel

FINANCEMENT DEFICIT + CLIC		
	RECETTE	DEPENSES
Maison des Dunes	40 285,00	
Bel Air		
CLIC	50 000,00	
Marie Schepman		
Matthys	22 560,00	
Van Eeghem	139 575,00	
Principal	50 000,00	252 420,00

2. Financement des mesures salariales liées aux heures de dimanche et jours fériés

FINANCEMENT RIFSEEP prev 2023		
	RECETTE	DEPENSES
Maison des Dunes	24 800,00	
Bel Air		
CLIC		
Marie Schepman	17 360,00	
Matthys	6 200,00	
Van Eeghem	59 520,00	
Principal		107 880,00

3. Financement du complément de traitement indiciaire (CTI)

FINANCEMENT CTI et RIF3	
	RECETTE
Maison des Dunes	1 490,00
Bel Air	500,00
CLIC	2 850,00
Marie Schepman	
Matthys	
Van Eeghem	2 975,00

4. Personnels mis à disposition ou valorisés

PERSONNEL MIS A DISPO OU VALORISE		
	RECETTE	DEPENSES
Maison des Dunes HB		42 615,50
Maison des Dunes Soins		27 033,69
Bel Air	36 770,00	29 690,00
CLIC		49 389,67
Marie Schepman	43 000,00	
Matthys		36 907,80
Van Eeghem HB	100 484,82	100 484,82
Van Eeghem HB		28 638,48
Van Eeghem Soins	27 033,69	
Principal		100 484,82
Principal	144 625,95	16 994,62

5. Reversement des recettes ASP insertion

ASP		
	RECETTE	DEPENSES
Maison des Dunes	90 000,00	
Bel Air		
CLIC		
Marie Schepman	120 000,00	
Matthys	45 000,00	
Van Eeghem	185 000,00	
Principal		440 000,00

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver les montants de subventions de fonctionnement pour l'année 2023 présentés ci-dessus.

Le versement s'effectuera en fin d'année en fonction du besoin réel

ADOPTÉ

**POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire-Président,
La Vice-Présidente,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-200027167-20230330-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

Affichage : 30/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Leïla NAIDJI

